

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHAMBERY

ETUDE DES RISQUES NATURELS ET ETABLISSEMENT DE PIZ PARTIELS SECTEURS DE CHAMBERY

MODIFICATION M5

A LA DEMANDE ET POUR LE COMPTE DU GRAND CHAMBERY

Dossier	24-0252 I 2	
Indice	Modifications	Date
c	Intégration Stecal	25/02/2025

Nombre de pages : 22

LIEU :	Zones 2AU du PLUi
COMMUNE :	Chambéry (73)
OBJET :	Carte d'aléas ou PIZ pour PLUi
TYPE DE MISSION	G5
CLIENT :	Grand Chambéry
DOSSIER SUIVI PAR :	Mme Anne-Cécile CRAMET Mme Catherine MAS

CHARGE D'AFFAIRE :	Jean-Philippe JARRIN
CHEF DE PROJET :	Nicolas GEORGE
INTERVENANTS	
NOMBRE DE PAGES	22

Dossier	24-0252 I 2	
Indice	Modifications	Date
a	Doc initial	18/10/2024
b	Correction Bissy	28/11/2024
c	Intégration Stecal	25/02/2025

Rédacteur : N GEORGE

Contrôle : JP JARRIN

SOMMAIRE :

1 - PRESENTATION	4
1.1 Problématique.....	4
1.2 Localisation	5
1.3 Limites de l'étude.....	5
1.4 Contexte géologique et géographique	6
1.5 Documents antérieurs	7
2 - ETUDE DES PHENOMENES.....	8
2.1 Définitions des phénomènes étudiés	8
2.1.1 Eboulement rocheux	8
2.1.2 Glissements de terrain	8
2.1.3 Crues torrentielles	8
2.2 Évènements anciens cartographiés	8
3 - ETUDE DES ALEAS	10
3.1 Définition des aléas.....	10
3.1.1 Eboulement rocheux	10
3.1.2 Glissements de terrain	11
3.1.3 Effondrements et affaissements	12
3.1.4 Crues torrentielles, inondations et ruissellements	13
3.2 Description détaillée des aléas	13
3.2.1 Bissy.....	15
3.2.2 Croix Rouge Nord	17
3.2.3 Croix Rouge Sud.....	19
3.2.4 Rue de la Balme	21
4 - BIBLIOGRAPHIE	22

1 - PRESENTATION

Le présent rapport d'étude a été réalisé par le bureau d'Ingénieurs - Conseils **GÉOLITHE** pour le compte et à la demande du Grand Chambéry.

Il a pour objet de recenser et de prévenir les risques naturels prévisibles de mouvements de terrain sur et autour de certaines zones constructibles du PLUiHD du Grand Chambéry (73), en ajoutant au PLU des règlements adaptés.

Le présent rapport concerne la modification M5 du PLUi et la commune de Chambéry.

Les règlements à appliquer dans le PLU sont édités séparément dans le rapport 24-0252 II 1.

La mission d'étude a été réalisée par :

GÉOLITHE
Bureau d'Ingénieurs Conseils

Cidex 112 E – 38920 Crolles
Tél. (33) 04 76 92 22 22 – fax (33) 04 76 92 22 23
E mail : geolithe@geolithe.com

Auteur de l'étude
Nicolas GEORGE

Sous la direction de
Lucas MEIGNAN

1.1 PROBLEMATIQUE

Le zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de Grand Chambéry, approuvé le 18 décembre 2019, identifie 11 zones à urbaniser (« 2AU »). L'agglomération envisage d'en ouvrir à l'urbanisation lors d'une prochaine modification du document d'urbanisme.

Des *phénomènes naturels*, notamment des inondations et des mouvements de terrain, sont déjà survenus sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Chambéry.

De tels phénomènes risquent de se reproduire ; il peut aussi se produire des phénomènes encore jamais observés. Cette *probabilité de survenance* d'un phénomène donné, en un point donné, s'appelle *aléa*. On la caractérise par le *degré* de l'aléa, qui qualifie la gravité de la menace générée par cet aléa.

Ces aléas peuvent menacer les activités humaines, et en particulier l'urbanisation qui constitue *l'enjeu* de cette étude. Ils créent ainsi un *risque naturel*.

L'urbanisation grandissante impose de considérer les aléas et risques naturels avec une vigilance toujours accrue.

L'objet de la présente étude est d'analyser les risques en présence, sur ces secteurs non couverts à ce jour par une étude de risque, et de réaliser si nécessaire des PIZ partiels.

1.2 LOCALISATION



Figure 1 - Situation des secteurs étudiés

Le périmètre d'étude est constitué de dix parties, correspondant à des parcelles classées « 2AU » dans le zonage du PLUi HD :

Le présent rapport couvre les secteurs suivants de Chambéry :

- Bissy : en dent creuse dans le quartier de Bissy, le long du ruisseau du Merderet, à proximité de l'église Saint-Valentin ;
- Croix Rouge : à proximité du jardin partagé des 2 ânes et des lotissements du hameau de le Chenavière ;
- Les Hauts de Chambéry : entre le pôle de Santé Chambéry Nord et la route de Saint-Saturnin ;
- Rue de la Balme : en rive droite de la plaine de la Leysse derrière la ligne de chemin de fer, sous l'avenue Pierre Mendès-France qui monte à Chambéry le Haut.

1.3 LIMITES DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les phénomènes naturels suivants :

- Les éboulements rocheux ;
- Les glissements de terrain ;
- Les affaissements et effondrements ;
- Les crues torrentielles (inondations, coulées boueuses ravinement, érosion des berges, ...).

Les enjeux considérés sont les urbanisations futures.

Avertissement :

Le présent zonage a été établi en fonction entre autres :

- des connaissances actuelles sur la nature des phénomènes naturels,
- de la topographie et de la morphologie des sites,
- de l'état de la couverture végétale,
- de l'existence ou non d'ouvrages de protection, et de leur efficacité prévisible, à la date de la réalisation du zonage.

A travers cette approche complexe des phénomènes et des aléas, on a dû faire le choix d'un aléa de référence, et donc d'un risque résiduel. Dans la mesure du possible, et sauf mention contraire, on a situé ce risque résiduel au-delà de la fréquence centennale.

La présente carte d'aléas ne saurait donc être tenue comme valant garantie contre tous les risques naturels.

1.4 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET GEOGRAPHIQUE

Ce paragraphe a été rédigé d'après les cartes géologiques (BRGM 1969), complétée et recoupée par nos observations de terrain et l'excellent site www.geol-alp.com de Maurice GIDON.

La cluse de Chambéry est creusée entre les massifs subalpins des Bauges au NE et de la Chartreuse au SW, qui se correspondent plus ou moins : le plateau du Revard, avec à son Ouest les sommets du Revard et du Nivolet, est structurellement aligné avec le synclinal des plateaux de Chartreuse avec sur son flanc Ouest les sommets du Granier, du Pinet...

Ces deux massifs ont une stratigraphie également très comparable, avec un relief bâti autour des calcaires jurassiques du Tithonique et surtout ceux de l'Urgonien, qui forment souvent deux barres superposées.

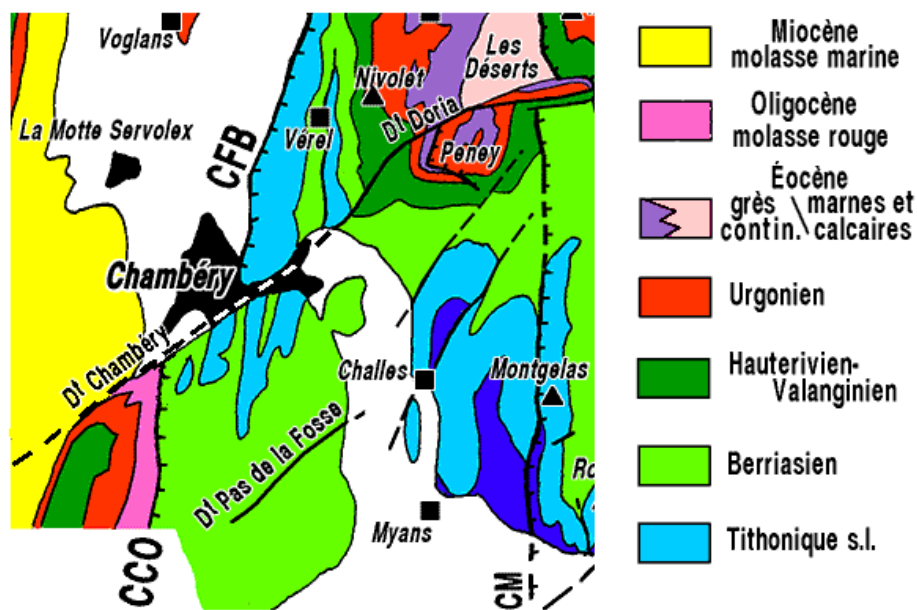


Figure 2 - Carte géologique simplifiée d'après M. Gidon (échelle $\approx$ 1/200 000)

2 - ETUDE DES PHENOMENES

Dans un premier temps, nous avons recensé les différents phénomènes observables sur le territoire étudié ou répertoriés dans le passé.

Cela permet de dresser un « état des lieux » de l'activité des phénomènes sur la commune.

2.1 DEFINITIONS DES PHENOMENES ETUDIES

2.1.1 *Eboulement rocheux*

Ce phénomène concerne les phénomènes de mouvements gravitaires rapides de roches cohérentes, avec propagation d'éléments en surface.

Les phénomènes observables vont de la chute de pierre de petit volume, à l'écroulement en masse de pans de falaises entiers, en passant par la chute de blocs de volume variable. Les vitesses de propagation peuvent tous les rendre dommageables.

2.1.2 *Glissements de terrain*

Ce phénomène concerne les phénomènes de mouvements gravitaires dans les sols meubles.

Le phénomène classique montre généralement une surface de rupture bien marquée, formant des crevasses caractéristiques en surface.

On peut aussi observer des déformations progressives du terrain, sans surface de rupture individualisée, surtout pour les cas de petits déplacements (<<1m, en ordre de grandeur).

2.1.3 *Crues torrentielles*

Ce phénomène concerne toutes les conséquences des crues torrentielles : les submersions, érosions et dépôts dus aux écoulements d'eau chargée en matériaux solides (boue, graviers, pierres, y compris laves torrentielles), mais aussi les phénomènes annexes tels que sapement des berges.

Les phénomènes de ruissellement hors de lits torrentiels marqués y ont également été rattachés.

2.2 ÉVENEMENTS ANCIENS CARTOGRAPHIES

Les événements recensés sont issus des archives du BRGM (BDMvt et rapport cité en bibliographie) et du RTM de Chambéry, ainsi que de celles de la commune de Chambéry et de la communauté d'agglomération.

Ils sont présentés ci-après dans l'ordre chronologique, et pour information : ils ne concernent pas directement le secteur, mais d'autres secteurs assez comparables.

Date	Localisation	Phénomène	Source
14/02/1990	Bassin de la Leysse	Débordement de la Leysse et de ses affluents à la suite de fortes pluies sur neige ; nombreux débordements, au pont des Chèvres suivant l'ancienne N201 le long du chemin de fer entre autres.	RTM

Date	Localisation	Phénomène	Source
10/1991	ZAE de l'Erier	Débordement de la Leysse et du Nant Bruyant à la suite de fortes précipitations (100mm en 24h). Inondation de quartiers d'habitations, de divers équipements (sportifs, voie ferrée, captage d'eau) et de nombreuses entreprises de la ZAE de l'Erier.	Dicrim
22/12/1991	Chambéry (Bissy)	Débordement du Merderet sur un immeuble à la suite de fortes pluies	RTM
12/03/1992	St Jeoire Prieuré	De fortes pluies provoquent une crue du ruisseau de la Boisserette et un engravement du lit, qui fait déborder le ruisseau en rive droite dans les vignes jusqu'à l'atelier de tailleur de pierres.	RTM
07/1999	Quartier du Gallaz (La Ravoire)	Inondation dû au débordement de la Mère en amont de l'A43, à la suite de fortes précipitations orageuses.	Dicrim
07/06/2015	Chambéry (Bissy)	Débordement du Merderet le 7/6 à la suite d'un fort orage (45 à 60mm de pluie en 30mn, vue du pont amont ci-dessous) sur les secteurs de Chevalière (nombreuses propriétés inondées ainsi que le nouvel Ehpad des Charmilles et l'ancien) et Paul Girod en aval. 	RTM
08/06/2015	Chambéry le Haut	Un 2 ^e orage sature le réseau EP et provoque de nombreuses inondations par ruissellements entre Chambéry le Haut et St Alban Leysse.	RTM

3 - ETUDE DES ALEAS

L'aléa désigne une *probabilité d'occurrence* d'un phénomène naturel de nature et d'intensité données.

Les phénomènes ne sont pas nécessairement répétitifs, aussi un aléa peut exister sur un site où aucun phénomène n'a encore été observé.

Les aléas sont déterminés à dire d'expert, par examen du terrain en priorité, et aussi de photos aériennes et des archives les plus facilement accessibles.

La présente étude ne peut malheureusement prétendre inventorier la totalité des aléas, certains nécessitant pour être révélés des techniques de prospection plus élaborées.

3.1 DEFINITION DES ALEAS

Un aléa est caractérisé par sa *nature* et son *degré*.

La nature des aléas est définie de la même façon que pour les phénomènes ; on se reportera donc au §2.1 p8 pour retrouver ces définitions.

Le degré d'un aléa qualifie la gravité de la menace représentée par cet aléa.

Cette gravité est essentiellement fonction de **l'intensité du pire phénomène probable** à l'échelle de temps considérée (un siècle, sauf mention contraire), et donc des pires dommages potentiels probables au cours de cette période.

Elle est également pondérée par la fréquence d'occurrence du phénomène : par exemple, un phénomène peu intense mais survenant souvent peut, par les coûts cumulés qu'il engendre, devenir incompatible avec l'occupation humaine.

La présente étude se limite, sauf mention contraire, aux phénomènes de fréquence au plus centennale ; les phénomènes ayant une probabilité d'apparition inférieure ne sont donc pas pris en compte dans cette étude.

Compte tenu de la variété des phénomènes et de leurs conséquences, on définit pour chaque aléa un certain nombre de critères d'évaluation qui permettent de déterminer si le degré de l'aléa est *faible*, *moyen* ou *fort* voire *très fort* ; bien entendu, l'aléa peut aussi être *négligeable* ou *nul* si aucun des critères n'est rempli.

D'une manière générale, le degré d'aléa est relié aux dommages qui pourraient survenir à un hypothétique bâtiment-type face à la manifestation de l'aléa de référence :

- l'aléa faible ne devrait générer que des dégâts annexes (qui ne sont pas forcément négligeables) sans endommager les structures d'un bâtiment normalement construit,
- l'aléa moyen pourrait endommager (par ex. fissurer) un bâtiment construit sans tenir compte de l'aléa, mais pas un bâtiment normalement renforcé face à l'aléa,
- l'aléa fort risque d'endommager fortement, voire de ruiner, un bâtiment type.

3.1.1 **Eboulement rocheux**

Cet aléa concerne les phénomènes de mouvements gravitaires rapides de roches cohérentes, avec propagation d'éléments en surface.

Les phénomènes observables vont de la chute de pierre de petit volume, à l'écroulement en masse de pans de falaises entiers, en passant par la chute de blocs de volume variable. Les vitesses de propagation peuvent tous les rendre dommageables.

Leur détermination, qui suit l'esprit de la méthode MEZAP, commence avec celle des zones de départ : falaises, affleurements, blocs posés... dont on détermine l'instabilité, en tenant compte de la probabilité qu'a un élément de se détacher d'une part, mais aussi de la densité de ces instabilités (quantité d'éléments par unité de surface) d'autre part. Ces deux paramètres déterminent **l'indice d'activité**, qui mesure la probabilité d'observer un ou des départs sur une longueur donnée de falaise et dans un temps donné et peut être faible, modéré ou élevé.

La propagation est ensuite estimée, d'après les pentes surtout (accélération sur les pentes > à 30-35°, freinage sous 20° environ) et aussi leur rugosité et leurs propriétés mécaniques (un sol dur favorisera le rebond, un sol mou le freinera).

La probabilité d'atteinte est alors estimée en croisant ces deux probabilités de départ et de propagation.

L'intensité est dérivée de la taille des blocs d'une part, et de leur vitesse prévisible d'autre part.

Ces paramètres sont alors combinés pour déterminer l'intensité du pire phénomène probable sur la période de référence.

Les protections existantes sont mentionnées, le cas échéant ; elles n'interviennent dans le calcul de l'aléa que si elles présentent les garanties nécessaires d'efficacité et de pérennité, ce qui en pratique limite aux protections de type fosse ou merlon ; les protections actives en paroi comme les ancrages, grillages ou filets ont une bonne efficacité à court terme, mais nécessitent un entretien régulier pour la garder à moyen terme. Pour la même raison, la végétation n'est pas prise en compte, même si elle peut présenter une bonne efficacité vis-à-vis des petits volumes.

L'aléa fort (**P3**) correspond aux secteurs touchés par des phénomènes importants : zones en pied de falaise, en versant raide avec propagation aérienne...

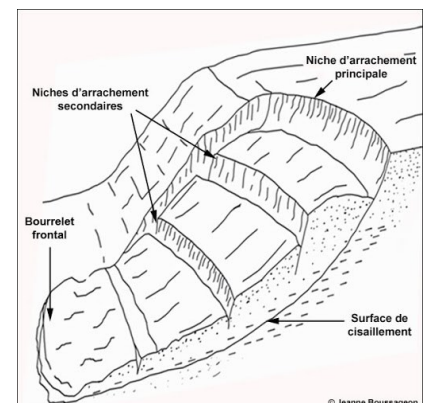
L'aléa moyen (**P2**) concerne des zones exposées, mais où la propagation se fait avec des hauteurs et vitesses modérées. Souvent, il s'agit de zones moins pentues en aval des précédentes, ou de versants peu actifs.

L'aléa faible (**P1**) concerne des zones exposées à des chutes de pierres peu fréquentes et de volume faible, sur des pentes modérées, et est rarement rencontré.

3.1.2 Glissements de terrain

Cet aléa concerne les phénomènes de mouvements gravitaires dans les sols meubles, sauf ceux liés à la rupture d'une cavité souterraine (auquel cas on parle d'affaissement ou d'effondrement).

Le phénomène classique montre généralement une surface de rupture bien marquée, formant des crevasses caractéristiques en surface (cf. figure ci-contre de l'IRMa Grenoble).



On peut aussi observer des déformations progressives du terrain dites *fluages*, sans surface de rupture individualisée, surtout pour les cas de petits déplacements ($< 1\text{m}$, en ordre de grandeur).

Les phénomènes actifs ou passés sont détectés par leurs traces dans la topographie : niches d'arrachement à la forme concave typique en amont, fissures longitudinales et latérales, bourrelets en aval... Les fluages forment une topographie en creux et bosses moins stéréotypée, mais qui peut aussi être assez caractéristique.

Les indices d'instabilité autres que de déplacement et déformation, notamment venues d'eau, végétation hygrophile, présence de formations sensibles... complètent les précédents.

L'aléa fort (**G3**) correspond aux secteurs touchés par des mouvements actifs, ou par des mouvements passés importants ; il est également appliqué aux terrains voisins lorsque leur contexte hydrogéologique est similaire. *Dans les talus raides où cet aléa est susceptible de survenir, des chutes de petits éléments cohérents pourraient également être observées de façon secondaire ; c'est cependant la chute d'une masse meuble qui constitue l'aléa de référence.*

L'aléa moyen (**G2**) concerne des terrains assez sensibles : les éventuels mouvements naturels y sont faibles ou d'ampleur limitée, mais ils pourraient être déclenchés ou aggravés par des aménagements sans précautions, et ils peuvent dans certains cas concerner des zones non immédiatement voisines (risques d'extension ou régression). Un bâtiment-type normalement renforcé devrait y résister à l'aléa.

L'aléa faible (**G1**) concerne des terrains moins sensibles : on n'y observe pas de mouvements, mais des désordres pourraient y être causés par des aménagements sans précautions. Ces désordres ont peu de risque de menacer à leur tour leurs avoisinants (extension vers l'aval ou régression amont). L'application soignée des règles de l'art y constitue déjà une bonne prévention.

3.1.3 Effondrements et affaissements

Cet aléa concerne les phénomènes de mouvements gravitaires dans les sols liés à la rupture d'une cavité souterraine.

Si le phénomène montre une surface de rupture bien marquée en surface (doline conique caractéristique), on parle d'*effondrement*. Si les déplacements en surface sont progressifs et répartis (formation d'une dépression aux bords arrondis), on parle d'*affaissement*.

L'effondrement intervient généralement quand la cavité rompue est proche de la surface, au contraire de l'affaissement où cette rupture est généralement tempérée par des terrains de couvertures épais.

De telles cavités se forment dans des terrains solubles comme les calcaires karstifiés, (ou dans les cargneules, dolomies ou gypses, à l'évolution beaucoup plus rapide, non observés en surface sur la zone d'étude). Elles sont dues à l'action de l'eau dans la grande majorité des cas, mais peuvent aussi être creusées par l'homme (anciennes mines par ex.).

Dans le cas de l'effondrement, les déplacements sont généralement importants (souvent métriques, parfois bien plus) et entraînent alors la ruine des constructions.

Dans le cas de l'affaissement, les déplacements peuvent être plus faibles, et parfois supportables par une construction spécialement renforcée.

L'aléa fort (**E3**) correspond aux secteurs touchés par des mouvements actifs (ex : dolines bien formées et/ou avec perte d'eau sur gypse).

L'aléa moyen (**E2**) concerne des terrains très sensibles (gypse subaffleurant), ou des dolines marquées mais peu actives (cas général des dolines franches en terrain calcaire).

L'aléa faible (**E1**) concerne des terrains sensibles : il n'y a pas de doline active en surface, mais les terrains sont néanmoins sujets à formation de cavités (plateaux karstiques lapiazés).

Cet aléa est présenté pour mémoire, il n'a pas été rencontré sur le périmètre d'étude.

3.1.4 Crues torrentielles, inondations et ruissellements

Cet aléa concerne les conséquences des crues torrentielles : submersions, érosions et dépôts dus aux écoulements d'eau chargée en matériaux solides (boue, graviers, pierres) mais aussi les phénomènes annexes tels que le sapement des berges. Les ruissellements hors des lits torrentiels y sont également rattachés

L'aléa fort (**T3**) est appliqué au lit des ruisseaux et à leurs berges (sur 5 à 10m au moins de part et d'autre du sommet des berges), pour tenir compte tant des phénomènes eux-mêmes (débordements mais aussi érosions et glissements de berges) que de l'opportunité de laisser un espace pour l'expansion des crues.

L'aléa moyen (**T2**) s'applique aux zones de débordements avec courant, où les érosions et dépôts peuvent être importants.

L'aléa faible (**T1**) d'applique aux zones de débordement ou ruissellements plus diffus, où la hauteur d'eau et le courant restent faibles, l'essentiel des dégâts étant causés par l'eau et les dépôts de fines.

Deux aléas faibles peuvent également décrire des phénomènes voisins :

L'aléa faible de ruissellement (**V1**) s'applique à des écoulements faibles et très diffus, avec une hauteur très faible (<20cm).

L'aléa faible d'inondation (**I1**) s'applique aux zones d'accumulations d'eau avec courant faible ou nul, où la distinction amont/aval n'est plus pertinente ; la hauteur reste faible (<50cm).

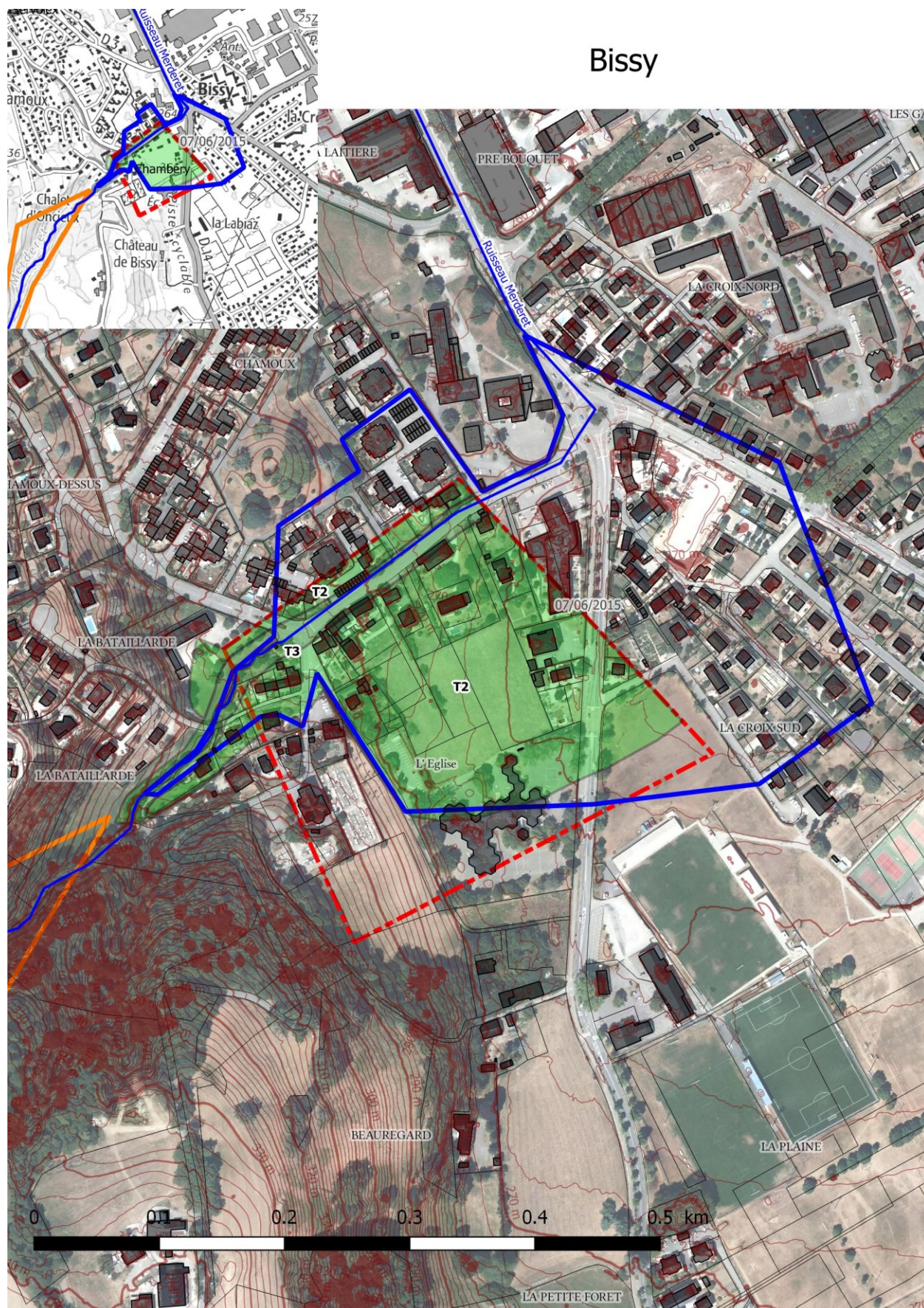
3.2 DESCRIPTION DETAILLEE DES ALEAS

On trouvera ci-après la description des risques menaçant le périmètre d'étude. La description en est faite secteur par secteur. Les N° de secteurs correspondent au N° de chapitre : ainsi le plan 1 de « Barby dessous » est au paragraphe 3.2.1.

Elle est accompagnée des cartes correspondantes au 1/5 000 (avec encart au 1/25 000), sur fond de la BDOrtho avec courbes de niveau à 1m du MNT issu du LidarHD.

La toponymie est issue du cadastre, repris sur la carte OpenStreetMap ; la description s'efforce de mentionner chaque fois que des bâtiments sont touchés par de l'aléa moyen ou fort.

Quand des aléas sont cartographiés hors du périmètre d'étude, il ne s'agit que d'informations indicatives données pour la compréhension des aléas sur le secteur, et notamment leur origine ; **la cartographie hors périmètre n'est ni exacte ni exhaustive.**



3.2.1 Bissy

Le site correspond à un champ en pente faible (4% vers l'est), avec une morphologie de jupe ou de cône de déjections peu marqué, au débouché du ruisseau du Merderet, qui a un bassin versant d'1.3km² dans les molasses gréseuses du Burdigalien, et les molasses sableuses de l'Helvétien au sommet, largement recouvertes de matériaux glaciaires.

Le cours du Merderet en amont est fortement incisé entre des berges hautes et raides, avec des indices de glissements passés, et donc un potentiel fort de transport solide.

Le talweg du ruisseau s'élargit légèrement à 280m d'altitude avec une petite terrasse en rive droite ; le lit est recouvert par le pont de la rue de la Bataillarde vers 275m, puis est pris en charge par un busage à partir de 273m sous le chemin de la Chevalière.

La pente du ruisseau est de 2 à 3% sur le site dans le busage, 3 à 4% dans la section à l'air libre jusque 280m, puis assez variable entre 3 et 20% (voire plus sur les ressauts) dans la section encaissée. Ces pentes permettent déjà des dépôts dans la section encaissée en amont des enjeux, mais la faible largeur du lit limite les volumes stockés.

Du point de vue de l'historique, des crues sont recensées le 7/6/2015 (crue la plus forte connue, a priori, nombreuses inondations dont les bâtiments de l'ancien et du nouvel Ehpad, contour bleu sur la carte), mais aussi les 30/12/2017 (menace de déborder), 22/12/1991 (déborde sur un immeuble), 1995...

De plus, la BDMvt du BRGM recense un glissement ancien dans le cours amont du Merderet, sans plus de précisions.

Les risques de débordements commencent vers 280m en amont du pont de la route de la Bataillarde, préférentiellement en rive droite sur le chemin d'accès à la propriété, puis sur la rue de la Bataillarde et les terrains attenants, toujours en rive droite.

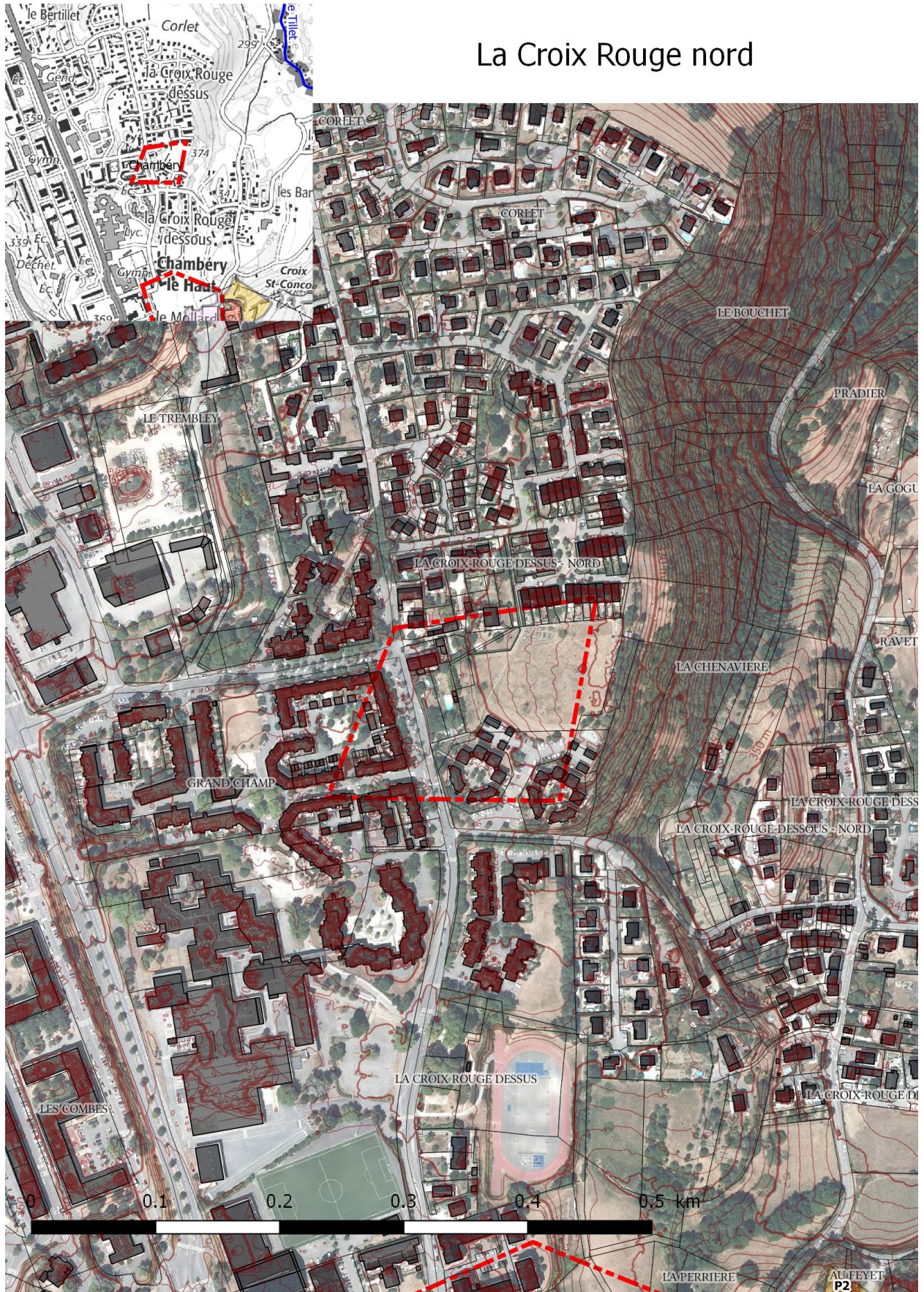
Ces écoulements peuvent suivre la route de Chaloz puis obliquer à droite dans l'allée Jacques Prévert, et menacer une zone large allant des façades nord de l'école à l'Ehpad des Charmilles (en 2015, l'Ehpad et la cour de l'école ont été inondés).

En aval du pont de la Bataillarde, les débordements restent préférentiels en rive droite et peuvent rejoindre les précédents ; les débordements en rive gauche sont moins probables. L'ouvrage d'entonnement du busage en amont du chemin de la Chevalière pourrait générer encore d'autres débordements, rejoints par une partie des écoulements débordés précédemment, et prenant le long du chemin de la Chevalière en menaçant les terrains sur les deux rives, qui sont en-dessous de la voirie.

L'aléa est fort **T3** sur le lit aérien et les zones proches, pour couvrir tant les érosions de berges que les débordements locaux, et également sur le chemin de la Chevalière qui canalise les crues les plus fréquentes ; plus loin du lit, l'aléa est moyen **T2** sur l'essentiel du secteur.

Vu les faibles possibilités de protection collective pour ce secteur, on ne recommande pas la constructibilité de l'aléa moyen T2.

La Croix Rouge nord



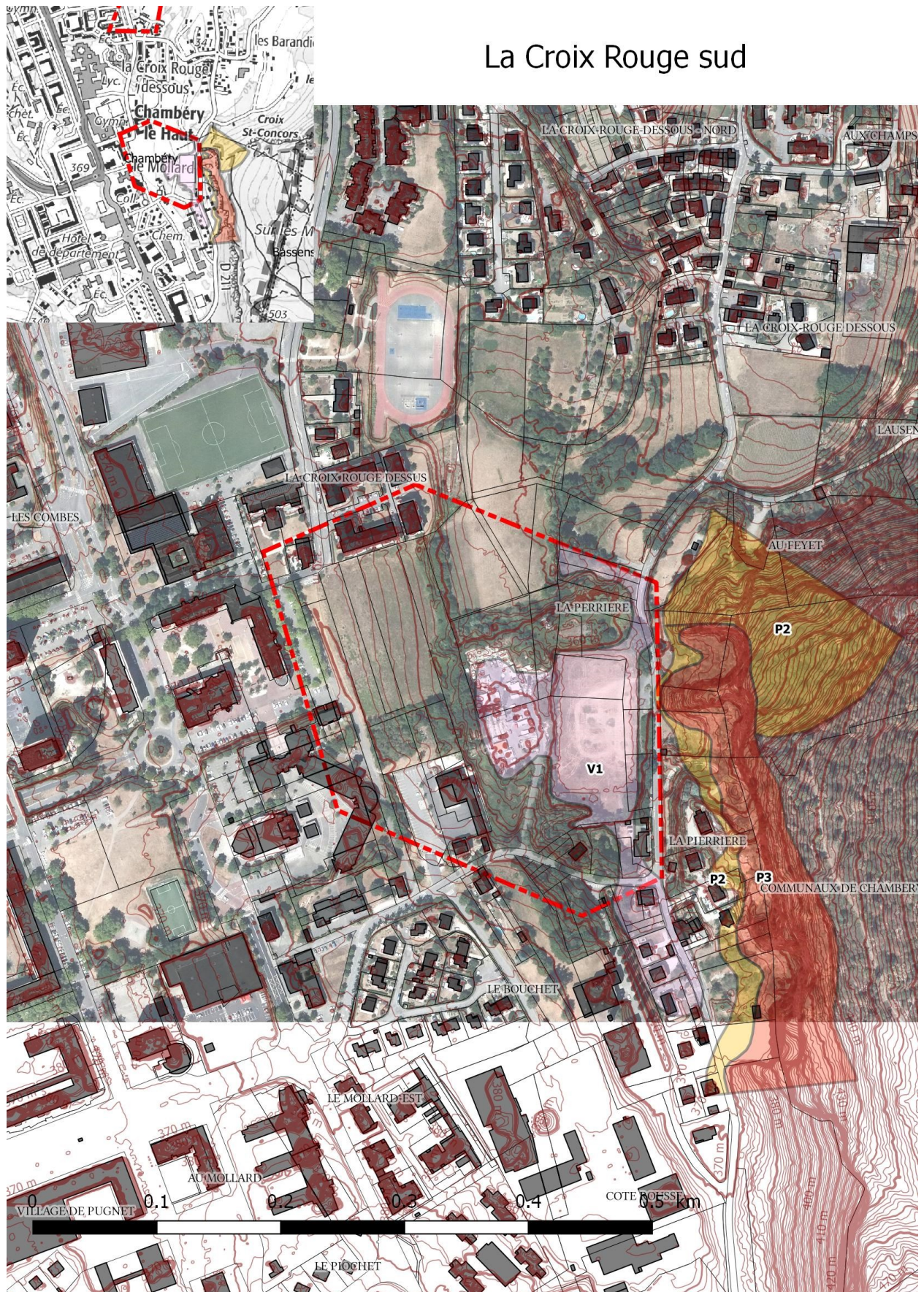
3.2.2 Croix Rouge Nord

Le site correspond à un champ sub-horizontal (pente de l'ordre de 5%), d'une superficie de 4000m², sur les flancs d'une bosse topographique, d'origine probablement morainique. Au-delà de la limite Est du secteur, on observe un talus à 20° environ qui descend vers l'est.

Aucun ruisseau ne s'écoule à proximité ou en amont, il n'y a pas de bassin versant significatif susceptible de produire des ruissellements (hors ruissellement urbain et réseaux EP, hors étude) et aucun terrain n'est situé en amont.

Ce secteur n'est pas exposé aux risques naturels prévisibles étudiés.

La Croix Rouge sud



3.2.3 Croix Rouge Sud

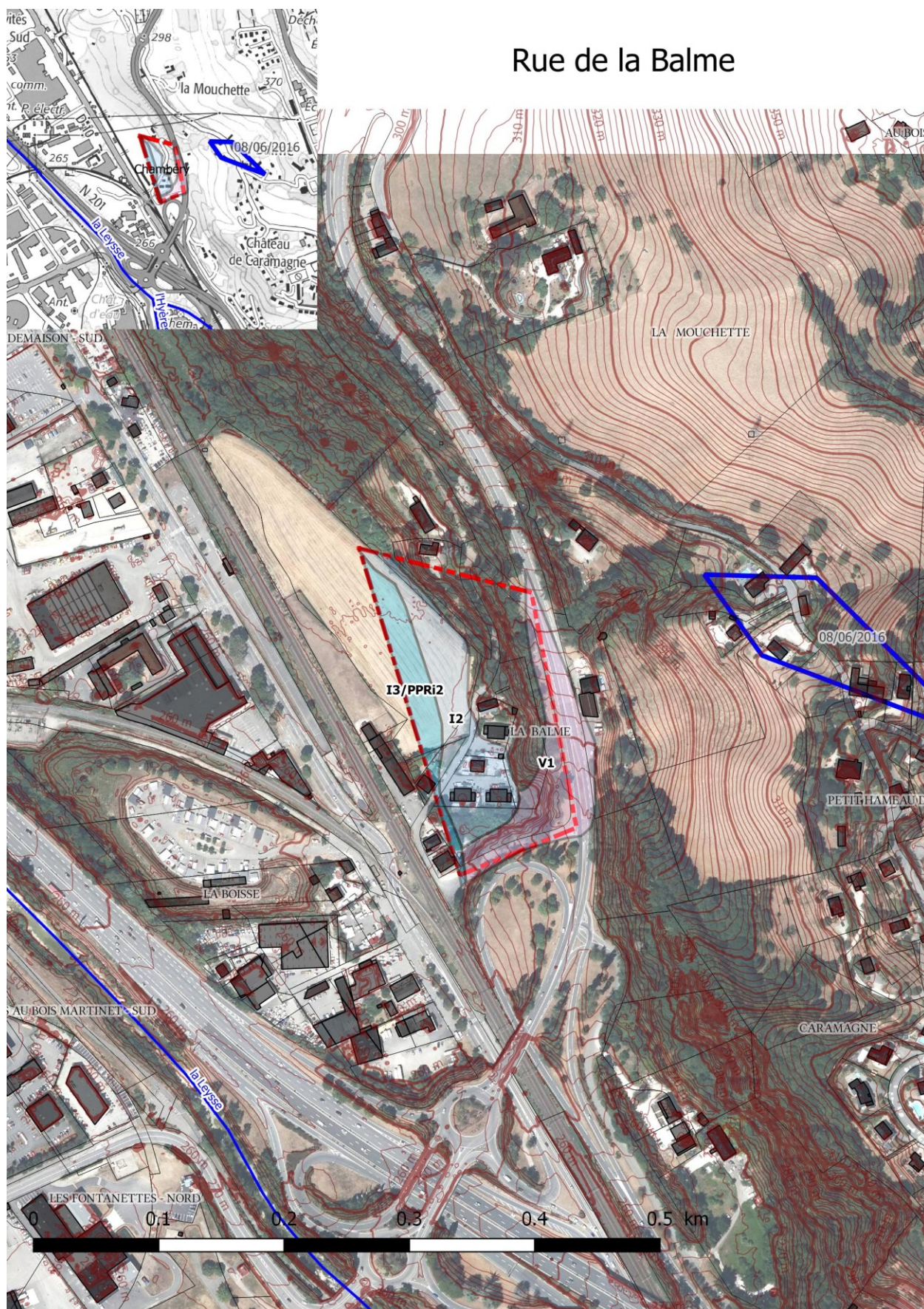
Le site correspond à un plateau (pentes faibles), d'une superficie de 4 ha. Au-delà de la limite Est du site, on trouve le talus puis l'escarpement de la falaise des Monts ; au nord-est, au contraire, le terrain descend vers un vallon en direction de Sonnaz.

Aucun ruisseau ne s'écoule à proximité. Un axe de ruissellement topographique est identifié sur la carte des écoulements exceptionnels, qui passe par le stade au centre du secteur ; quelques zones ponctuelles y sont sujettes à des écoulements qualifiés de « conséquents (sans grand danger) ».

Sur le terrain, l'aléa de ruissellement est peu marqué en amont de la zone plate du stade et du terrain attenant à l'est, qui peut voir de faibles accumulations. L'aléa de ruissellement est faible **V1** sur cette partie du secteur, et s'écoule en aval vers le Nord sur la route de St Saturnin et le chemin en rive gauche.

Pour mémoire, la limite Est du secteur a déjà fait l'objet d'une étude de risque dans le PIZ partiel de Chambéry couvrant la falaise des Monts (Modification M4, étude Géolithe 23-0632 I 2e). D'après cette étude, la limite de propagation des blocs instables ne dépasse pas la route de Saint-Saturnin. Nous reprenons ce résultat : le secteur étudié n'est donc pas exposé à un aléa rocheux centennal, et la route elle-même n'est exposée que ponctuellement à la marge d'un aléa rocheux moyen. Les aléas à proximité du secteur sont rappelés pour mémoire sur la cartographie.

Rue de la Balme



3.2.4 Rue de la Balme

Le site correspond au bord de rive droite de la plaine de la Leysse, sous le coteau de Chambéry le Vieux et Chambéry le Haut.

Le secteur est séparé de la Leysse par la voie de chemin de fer et l'ancienne N6. Lors de la crue du 14/02/1990, un débordement au niveau du Pont des Chèvres a inondé l'ancienne N201 le long du chemin de fer ; il ne nous a pas été possible de savoir si l'inondation avait passé le chemin de fer pour inonder le secteur.

Ce scénario a été repris dans le PPRi du bassin chambérien qui classe le bas du secteur en zone 2 non constructible, reportée sur la carte (**I3/PPRi2**).

D'un point de vue topographique, on a rajouté une zone **I2** d'inondabilité équivalente (mêmes altitudes) jusqu'au pied du coteau, la hauteur d'eau ne devrait (sous toutes réserves, en l'absence d'étude hydraulique précise avec la topographie actuelle) pas y dépasser 1m. Cette zone concerne le champ au nord, les 3 maisons au centre du secteur d'étude et la parcelle non bâtie au sud.

La constructibilité des parcelles non bâties n'est pas recommandée en aléa moyen d'inondation, conformément aux directives nationales.

Des écoulements peuvent également provenir de l'amont, par l'avenue Pierre Mendès France, comme cela semble avoir été le cas le 8 juin 2016 (ruissellements signalés rue de Ste Ombre en amont) ; les hauteurs et débits seraient plus limités, et génèrent un aléa de ruissellement faible **V1** dans le talweg le long de la partie sud de la rue de la Balme et sur celle-ci.



Le nord du secteur depuis le pied de coteau

4 - BIBLIOGRAPHIE

BRGM, 1969 :

*Carte géologique de la France au 1/50 000, Feuilles
Chambéry (725) et Montmélian (749)*

Géolithe, 2023 :

*Étude des risques naturels et établissement de PIZ
partiels sur les falaises des Monts et de la Calamine à
Chambéry*
Étude 23-0632_I_2e du 25/09/2024

IGN :

Géoportail, fonds cartographiques *Scan25* (carte topo
1/25.000 agrandissable) et *BDOrtho* (vue aérienne
orthorectifiée, actuelle 2021, historiques 2000, 2005 et
2009)

Service RTM :

Archives et rapports